

Cahier des charges

Pour le label

Structure Sportive Scolaire - Triathlon

Sommaire

1. Objectif
2. Catégories
3. Niveau sportif
4. Période de validation
5. Coordonnateur et entraîneur
6. Encadrement
7. Rôles associés
8. Installations
9. Volume d'Entraînement
10. Conventions et partenaires
11. Hébergement
12. Mise en œuvre du double projet
13. Suivi médical et paramédical

Dossier suivi par l'Équipe Technique Régionale - Grand Est

1. Objectif

Ce cahier des charges a pour vocation de mieux structurer l'offre régionale d'accompagnement des jeunes. Améliorer la formation et amener vers le perfectionnement sportif, la préparation aux échéances nationales (Championnats de France Jeunes), se rapprocher du parcours « Excellence Nationale Jeunes ». Renforcer les synergies entre les structures afin de mieux accompagner le parcours scolaire et sportif des jeunes triathlètes. Il s'agira aussi d'inclure un projet de sensibilisation des structures auprès des jeunes, aux « rôles associés » (ex : arbitres, encadrants, bénévole) afin d'assurer le renouvellement des cadres et proposer un projet pédagogique adapté à l'ensemble des pratiquants.

2. Catégories

Les jeunes concernés par le label évoluent en catégories :

- Benjamins (12-13 ans)
- Minimes (14-15 ans)
- Cadets (16-17 ans)
- Juniors (18-19 ans)

3. Niveau sportif

La structure doit disposer d'un groupe performant (*) qui au cours de la saison écoulée, devra représenter un cumul de 20 participations aux Epreuves Sélectives Jeunes (Championnat Grand Est de Duathlon, d'Aquathlon et 1/2 finale des Championnats de France de Triathlon).

>> 7 jeunes ayant tous pris le départ de 3 épreuves = 21 participations

>> 4 jeunes ayant tous pris le départ de 3 épreuves et 4 ayant pris le départ de 2 épreuves = 20 participations

() La liste du groupe identifié de jeunes « performants » sera transmise et validée par l'Equipe Technique Régionale avant mise en approbation du Conseil d'Administration. Ils devront s'entraîner de façon très régulière sur la structure.*

Parmi ce groupe identifié, il faudra avoir cumulé au moins 4 fois l'un des critères ci-dessous (sous couvert de nationalité française) :

- Un score au test « Class Triathlon » égal ou supérieur à 150 pts.
- Un résultat national (Championnats de France Triathlon, Duathlon, Aquathlon) « dans les 4% »

>> Le temps de course total identifié, devra être situé à moins de 4% du temps de course du vainqueur. Ex : si le vainqueur réalise une course en 30 min, le temps identifié à 4% sera inférieur à 31 min 12 sec.

Les nouvelles structures entrantes pourront disposer d'un délai maximal de 3 ans pour atteindre ces seuils de performance

Joindre la liste des résultats entrant dans ces critères

4. Période de validation

L'envoi de la candidature doit être retournée avant le 15 octobre afin de permettre à l'Equipe Technique Régionale de délibérer avant fin décembre de l'année en cours.

5. Coordonnateur et entraîneur

La personne en charge du suivi des jeunes au sein de la structure doit disposer d'une formation adaptée, avec soit :

- 1 Diplôme d'État Jeunesse Éducation Populaire et Sport (DEJEPS), spécialité « Entraînement Sportif », avec mention « triathlon », ou bien avec une Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) « triathlon »
- 1 licence STAPS, spécialité Entraînement Sportif, avec mention ou spécialité sportive « triathlon », inscrit à l'annexe descriptive du diplôme
- 1 Brevet Fédéral (BF) niveau 4, validé et tenu à jour

Joindre la liste des encadrants intervenant avec leurs diplômes

6. Encadrement

- Sans rémunération : tout intervenant devra disposer à minima d'un diplôme de type Brevet Fédéral de Triathlon niveau 3, 4 ou 5. Le diplôme étant validé, et la formation tenue à jour
- Avec rémunération* : tout intervenant devra disposer au minimum d'un Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (BPJEPS) de l'activité concernée, ou son équivalence, validé et tenu à jour.

(*) Dans le cas d'interventions avec rémunération, la copie de la carte professionnelle est exigée lors du dépôt de dossier (légalité, moralité) ainsi que les mises à jour de secourisme.

7. Rôles associés

La structure d'accueil pourra proposer en parallèle à ses jeunes un projet basé sur un autre axe de développement fédéral que celui de la performance (ex : formation jeune arbitre, renforcement des activités Triathlon de l'UNSS, initiation au raid, sensibilisation au développement durable, triathlon et actions citoyennes, etc...).

Joindre la présentation du projet pédagogique.

8. Installations

La structure doit faire bénéficier aux jeunes d'un accès à des installations, avec un délai maximum de 20 min de transport, à la fois :

- Un bassin de natation d'au moins 25 mètres, ou une zone de baignade en milieu naturel sécurisée
- Une piste d'athlétisme
- Des circuits cyclistes adaptés
- Des parcours pédestres variés
- Une salle de préparation physique et de récupération
- Un local pour entreposer son matériel sportif

9. Volume d'Entraînement

La charge hebdomadaire des entraînements sera répartie sur 1 à 2 créneaux quotidiens, ventilés sur 5 jours minimum par semaine, et représente un cumul (hors période de coupure) :

- Pour les Cadets & Juniors, de 9h à 18h / semaine
 - Incluant un minima de 4h30 de natation, en section Triathlon
- Pour les Benjamins & Minimes, de 6h à 15h / semaine
 - Incluant un minima de 3h de natation, en section Triathlon

Joindre le programme d'entraînement hebdomadaire

10. Conventions et partenaires

La Structure Sportive Scolaire devra être coordonnée par une structure affiliée FFTRI (Comité Départemental, Club) et avoir signé une convention avec un ou des établissements scolaires.

Joindre une copie de la convention

Une fois le label validé par la Ligue, une convention sera signée entre :

- La structure affiliée FFTRI (Comité Départemental, Club)
- La Ligue Régionale de Triathlon Grand Est

Un duplicata pourra être transmis sur demande aux structures et personnes susceptibles d'être impliquées (ex : Etablissement Scolaire, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, académie, collectivités territoriales, familles des jeunes licenciés, partenaires privés...).

11. Hébergement

La structure devra disposer d'un internat au sein de son établissement scolaire, ou bénéficier d'une autre solution d'hébergement (ex : Centre Sportif, structure agréée pour l'accueil de mineurs, familles d'accueil) pour pouvoir accueillir les lycéens ne provenant pas du secteur proche.

Cela n'est pas obligatoire pour les collégiens.

12. Mise en œuvre du double projet

La formation demeure la priorité de la structure. Les aménagements sur les créneaux scolaires auront pour objectif la réalisation d'un projet pédagogique qui conjugue réussite sportive, scolaire et épanouissement personnel.

Les Jeunes, la structure et le coordonnateur, devront démontrer l'avancée de ce projet par un bilan annuel, remis auprès de l'Equipe Technique Régionale, à chaque fin d'année scolaire.

13. Suivi médical et paramédical

La structure en charge des Jeunes devra s'appuyer sur des examens médicaux annuels rigoureux pour tous les athlètes de la structure. L'Equipe Technique Régionale et la Commission Médicale de la Ligue devront être tenues informées des dispositions prises en matière de contrôle médical.

Renseignements :

Ligue Grand Est de Triathlon : contact@triathlongrandest.fr

Référent du dossier : Antoine GERBER, Conseiller Technique de Ligue :

antoinegerber@triathlongrandest.fr

06.60.13.69.32